

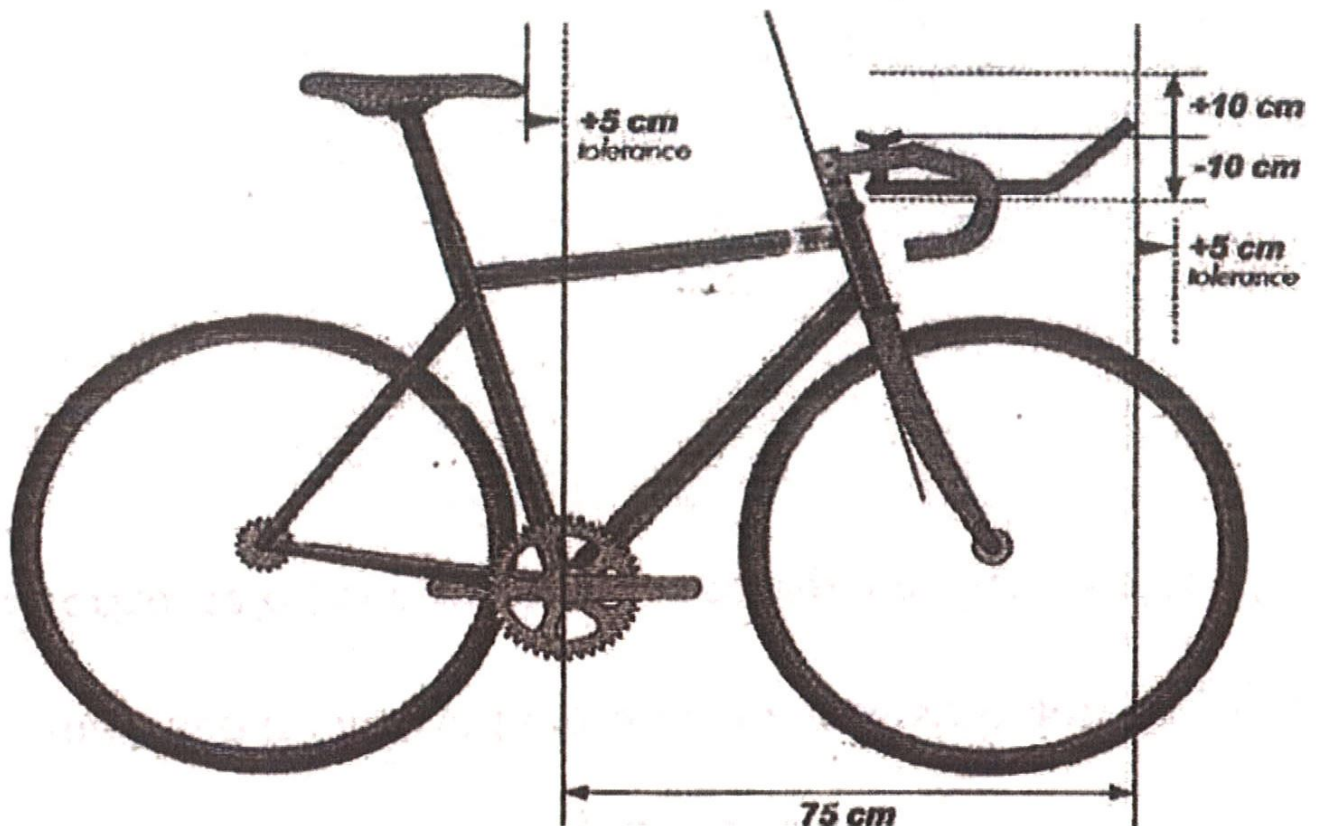


# Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

## LE CONTRE LA MONTRE

### REGLEMENTATION

Les vérifications à faire pour un vélo de CLM sont les suivantes :



LE CONTRE-LA –MONTRE

REGLEMENTATION

### LE PARCOURS

Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs en course.

### LE DEPART

\_ Chaque coureur doit se présenter pour le contrôle de sa bicyclette, au plus tard 15 minutes avant son heure de départ.

\_ Le départ doit être pris A L'ARRET. Le coureur est TENU et lâché, sans être poussé par un teneur.

\_ La distance entre le point de contact du boyau avant avec le sol et la ligne de départ doit être de 10 cm.

### CHRONOMETRAGE

Le temps de tout coureur se présentant EN RETARD au départ sera décompté DÉS L'HEURE PREVUE POUR SON DEPART.

LE CONTRE-LA-MONTRE

REGLEMENTATION

COUREURS EN COURSE

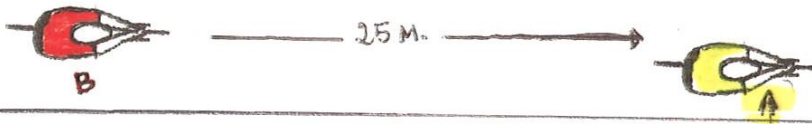
LE DEPASSEMENT

\_ Si un coureur est REJOINT, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape.

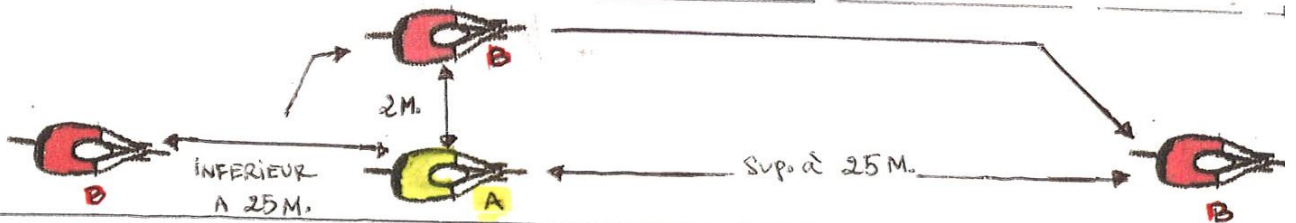
\_ Un coureur qui en REJOINT UN AUTRE doit observer UN ECART LATERAL d'au moins 2 METRES.

Après 1 KM, le coureur REJOINT doit ROULER au moins à 25 METRES de l'autre.

[Situation 1] le coureur B rejoint le coureur A.



[Situation 2] (Maximum 1 Km)

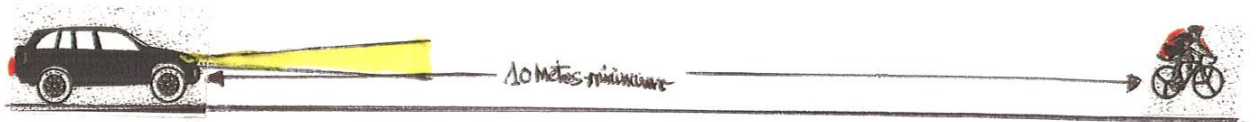


LE CONTRE-LA-MONTRE

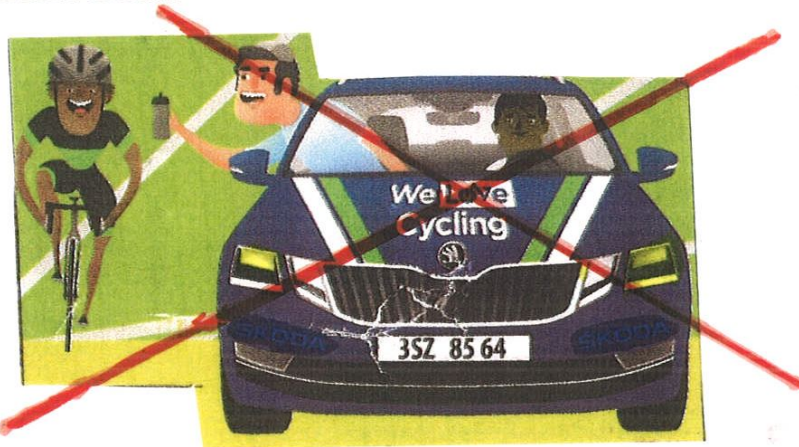
REGLEMENTATION

LE VEHICULE SUIVEUR

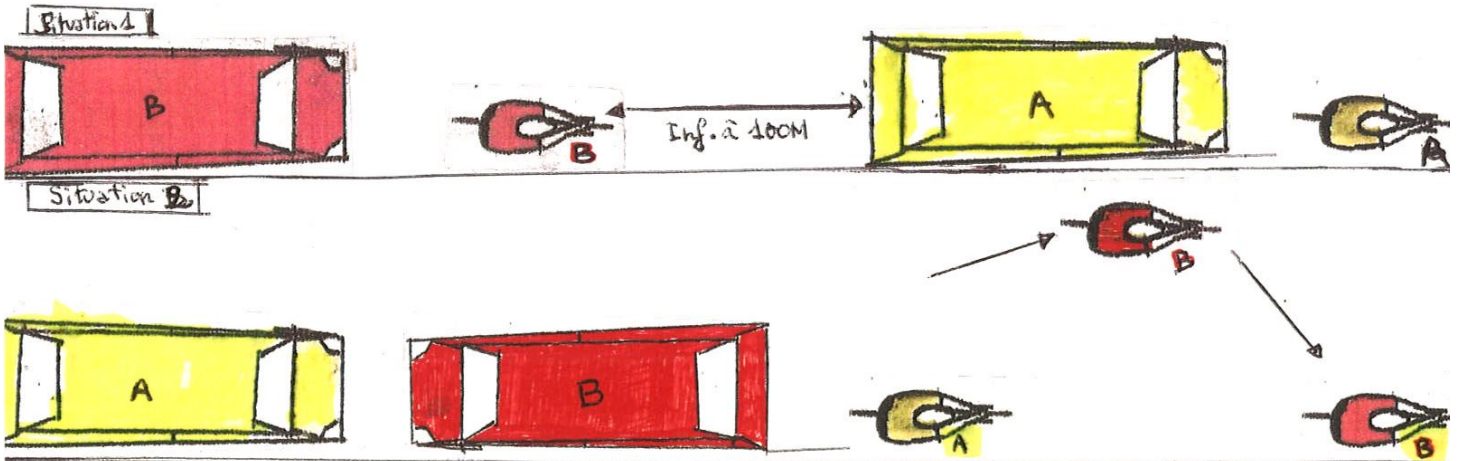
\_ Le véhicule suiveur doit avoir les FEUX DE CROISEMENT ALLUMES



\_ Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 10 METRES derrière le coureur, ne JAMAIS le DEPASSER, ni venir A SA HAUTEUR.



\_ Le véhicule suiveur d'un concurrent qui va être REJOINT doit, dès que la distance qui sépare les 2 coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer DERRIERE le véhicule de l'autre concurrent.



\_ L'emploi de haut-parleurs ou de mégaphones est AUTORISE.